

ZONE 1 Centre-ville / Courte durée

TARIF RÉDUIT LES DEUX PREMIÈRES HEURES

DURÉE DE STATIONNEMENT	TARIF (REDEVANCE PAR TRANCHE DE 15 MINUTES)
1min à 1h	Gratuit
1h01 à 3h	0,50€ par 15 min (4€ pour 3h)
3h01 à 4h30	0,60€ par 15 min (7,60€ pour 4h30)
4h31 à 7h30	0,70€ par 15 min (16€ pour 7h30)

1H GRATUITE MODULABLE
PAR 1/4 D'HEURE

Payant de 9h à 12h
et de 14h à 18h30,
du lundi au vendredi.
Gratuit samedi, dimanche
et jours fériés.

Forfait post-stationnement : 16€
Le forfait est dû en cas d'absence
ou d'insuffisance de paiement.

ZONE 2 Secteur Institut Tzanck / Moyenne durée

TARIF RÉDUIT LES TROIS PREMIÈRES HEURES

DURÉE DE STATIONNEMENT	TARIF (REDEVANCE PAR TRANCHE DE 15 MINUTES)
1min à 1h	Gratuit
1h01 à 3h	0,40€ par 15 min (3,20€ pour 3h)
3h01 à 4h	0,50€ par 15 min (5,20€ pour 4h)
4h01 à 4h30	0,60€ par 15 min (6,40€ pour 4h30)
4h31 à 6h45	0,90€ par 15 min (14,50€ pour 6h45)
6h45 à 7h	1€ par 15 min (15,50€ pour 7h)
7h01 à 7h30	1,75€ par 15 min (19€ pour 7h30)

1H GRATUITE MODULABLE
PAR 1/4 D'HEURE

Payant de 9h à 12h
et de 14h à 18h30,
du lundi au vendredi.
Gratuit samedi, dimanche
et jours fériés.

Forfait post-stationnement : 19€
Le forfait est dû en cas d'absence
ou d'insuffisance de paiement.

ZONE 3 Littoral

DURÉE DE STATIONNEMENT	TARIF (REDEVANCE PAR TRANCHE DE 15 MINUTES)
0min à 2h	0,40€ par 15 min (3,20€ pour 2h)
2h01 à 9h	0,50€ par 15 min (17,20€ pour 9h)
9h01 à 9h30	0,90€ par 15 min (19€ pour 9h30)

Du 1^{er} juin au 15 septembre
Payant tous les jours de 9h à 18h30
y compris dimanche et jours fériés.

Du 16 septembre au 31 mai
Payant tous les jours
de 9h à 12h et de 14h à 18h30
sauf dimanches et jours fériés.

Forfait post-stationnement : 19€
Le forfait est dû en cas d'absence
ou d'insuffisance de paiement.

EN CAS DE FPS

Un avis est déposé sur votre véhicule. Vous recevrez votre avis de paiement de la part de l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions www.antai.gouv.fr). Vous pouvez formuler votre recours auprès de la société CITEPARK - 68, Parc de l'Argile - BP1406 Mouans-Sartoux - FRANCE

www.saintlaurentduvar.fr
> Rubrique stationnement

Saint-Laurent-du-Var
PORTE DE FRANCE

SAINT-LAURENT-DU-VAR
PORTE DE FRANCE



Stationner facile DANS MA VILLE !

1H GRATUITE MODULABLE PAR 1/4 D'HEURE

PAIEMENT PAR SMARTPHONE
OU HORODATEUR

ET TOUJOURS
+ DE 3000 PLACES
GRATUITES !



Ne pas jeter sur la voie publique



saintlaurentduvar.fr

Plan du stationnement payant

ZONAGE

ZONE 3 Littoral

STATIONNEMENT
Payant tarif bord de mer
300 places

Les + Zone 3

Du 16 septembre au 31 mai (basse saison) :

Stationnement payant tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h30, sauf dimanche et jours fériés.

Le créneau 12h-14h reste gratuit pour faciliter l'accès à l'offre de restauration du bord de mer.

Du 1^{er} juin au 15 septembre (haute saison) :

Stationnement payant tous les jours sans interruption de 9h à 18h30 y compris dimanche et jours fériés.

ZONE 2 Secteur Moyenne durée

STATIONNEMENT
Payant moyenne durée
220 places

ZONE 1 Centre-ville / Courte durée

STATIONNEMENT
Payant courte durée
630 places



Pas de limitation de durée !

Stationnement payant en zones 1 et 2
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Les + Zone 1 et 2

Libération de places gratuites pour les résidents et les familles 30 min plus tôt (18h30) au lieu de 19h auparavant.

Le créneau 12h-14h reste gratuit pour vous permettre de vous restaurer facilement en centre-ville.

1 heure gratuite modulable par quart d'heure le matin et l'après-midi pour des achats plaisirs et malins.



1 HEURE GRATUITE

CAS N°1

Je stationne moins d'une heure

Je rentre mon numéro de plaque d'immatriculation et je sélectionne ma durée d'heure gratuite par quart d'heure.

CAS N°2

Je stationne au-delà d'une heure

Je rentre mon numéro de plaque d'immatriculation, je sélectionne mon heure gratuite puis la durée supplémentaire au tarif affiché.

CAS N°3

J'ai payé mon stationnement mais je dépasse le temps payé : soit je recharge à partir de mon téléphone, soit je me fais pénaliser.

L'agent constate le dépassement et me facture un Forfait-Post-Stationnement duquel est déduit le montant de mon paiement.

CAS N°4

Je ne paye pas mon stationnement

L'agent constate le défaut de paiement et me facture un Forfait-Post-Stationnement.

MODES DE PaiEMENTS



Application smartphone
Possibilité de recharger à distance